

<p>Présenter une demande</p> <p>1. Préparer le dossier de demande</p> <p><input type="checkbox"/> Remplir et signer le formulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Joindre les documents requis</p> <p>2. Remettre le dossier de demande en personne, par la poste ou par courriel à la Direction de l'énergie</p> <p>3. Un chèque sera envoyé dans les 12 semaines</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Remise</th> <th style="width: 30%;">Critères</th> <th style="width: 40%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> Lave-linge</td> <td rowspan="5"><input type="checkbox"/> Homologation ENERGY STAR®. Voir les modalités et conditions.</td> <td rowspan="2">100 \$ Collectivités desservies par le réseau hydroélectrique</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Réfrigérateur</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Congélateur</td> <td rowspan="3">300 \$ Collectivités hors réseau hydroélectrique</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Lave-vaisselle</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Sécheuse (sans conduit d'évacuation)</td> </tr> </tbody> </table>	Remise	Critères	Montant	<input type="checkbox"/> Lave-linge	<input type="checkbox"/> Homologation ENERGY STAR®. Voir les modalités et conditions.	100 \$ Collectivités desservies par le réseau hydroélectrique	<input type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Congélateur	300 \$ Collectivités hors réseau hydroélectrique	<input type="checkbox"/> Lave-vaisselle	<input type="checkbox"/> Sécheuse (sans conduit d'évacuation)	
Remise	Critères	Montant											
<input type="checkbox"/> Lave-linge	<input type="checkbox"/> Homologation ENERGY STAR®. Voir les modalités et conditions.	100 \$ Collectivités desservies par le réseau hydroélectrique											
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur													
<input type="checkbox"/> Congélateur		300 \$ Collectivités hors réseau hydroélectrique											
<input type="checkbox"/> Lave-vaisselle													
<input type="checkbox"/> Sécheuse (sans conduit d'évacuation)													
Documents à l'appui													
<input type="checkbox"/> Factures et reçus détaillés indiquant un solde de zéro. <input type="checkbox"/> Preuve d'homologation ENERGY STAR®. Voir les modalités et conditions.													

Renseignements sur le demandeur				
<p>La remise sera versée au demandeur seulement. Le nom du demandeur doit figurer sur les factures et les pièces justificatives le cas échéant. Il incombe au demandeur de s'assurer que toutes les autres parties ayant participé à l'achat ou aux travaux sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.</p>				
Nom (en lettres détachées)				
Adresse postale				
N° D'APP. (FACULTATIF)	NUMÉRO ET RUE	VILLE/LOCALITÉ	PROVINCE OU TERRITOIRE	CODE POSTAL
Adresse d'installation (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)				
N° D'APP. (FACULTATIF)	NUMÉRO ET RUE	VILLE/LOCALITÉ	PROVINCE OU TERRITOIRE	CODE POSTAL
Téléphone principal		Courriel		
Signature du demandeur				
<p>J'accepte les conditions du programme Écoénergie du gouvernement du Yukon. Je confirme que toutes les mesures requises ont été prises à la date de signature ci-dessous et que les reçus, les factures et les documents joints sont complets et exacts. Je confirme qu'à la date du dépôt de la demande, les produits achetés se trouvent au Yukon et seront utilisés au Yukon.</p>				
Signature du demandeur		Date AAAA - MM - JJ		
Sondage				
Comment avez-vous entendu parler de la remise?				
<input type="checkbox"/> Nouvelles locales	<input type="checkbox"/> Publicités	<input type="checkbox"/> Kiosque d'information/affichage	<input type="checkbox"/> Détaillant/en magasin	
<input type="checkbox"/> Bouche-à-oreille	<input type="checkbox"/> Médias sociaux			

Conditions et modalités

Définitions

RNCan – Ressources naturelles Canada

Remise sur les appareils : Pour chaque appareil admissible, les résidents des collectivités desservies par le réseau hydroélectrique reçoivent une remise de 100 \$ et ceux des collectivités où l'électricité est produite par des installations au diesel, reçoivent 300 \$.

Collectivités desservies par le réseau hydroélectrique : Carcross, Dawson, Faro, Haines Junction, Keno, Mayo, Pelly Crossing, Ross River, Stewart Crossing, Tagish, Teslin et Whitehorse.

Collectivités hors réseau (électricité produite par des installations au diesel) : Beaver Creek, Burwash Landing, Destruction Bay, Old Crow, Upper Liard et Watson Lake. Les demandeurs des collectivités hors réseau doivent fournir le numéro de lot de l'installation à des fins de confirmation.

Demandeurs admissibles : Sont admissibles les propriétaires de propriétés situées au Yukon, les entreprises et organismes enregistrés au Yukon, les municipalités du Yukon et les gouvernements des Premières Nations du Yukon.

Admissibilité : L'installation des produits, la réalisation des travaux et la prestation des services doivent être effectuées au Yukon. Le demandeur doit montrer que les appareils sont homologués ENERGY STAR, soit en soumettant la carte Énergide ou la fiche technique du fabricant. Le fait de figurer sur la [Liste des produits interrogeable de Ressources naturelles Canada](#) constitue aussi une preuve valide. Les factures et les reçus doivent dater de moins de 12 mois avant la date de dépôt de la demande à la Direction de l'énergie. La date retenue sera la date du plus récent paiement. Pour les nouveaux appareils installés dans un immeuble neuf, les reçus et les factures doivent dater de moins de 12 mois avant la date du permis d'occuper. Une construction récente, de moins de 5 ans, est considérée comme neuve. Les appareils et les produits doivent être neufs; ceux qui sont usagés ne sont pas admissibles à la remise.

Produits admissibles : Lave-linge, réfrigérateur, congélateur, sècheuse (sans conduit d'évacuation) et lave-vaisselle homologués ENERGY STAR®. Le logo ENERGY STAR® figure sur l'étiquette ÉnerGuide des appareils électroménagers admissibles (une étiquette ÉnerGuide doit être apposée sur tous les appareils vendus au Canada). Tous les appareils ENERGY STAR® figurent sur la [Liste des produits interrogeable de Ressources naturelles Canada](#).

Les réfrigérateurs et congélateurs doivent occuper un volume d'au moins 7,75 pi³ pour être admissibles (les réfrigérateurs ou congélateurs compacts de moins de 7,75 pi³ ne sont pas admissibles). Les **sécheuses** doivent être **sans conduit d'évacuation** et être [homologuées ENERGY STAR](#).

Factures et reçus : Les factures et les reçus doivent être lisibles, détaillés et contenir les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant ou du fournisseur ainsi que la marque, le numéro de modèle, la description et le prix des articles. Le nom figurant sur les documents exigés doit correspondre au nom de la personne présentant la demande indiqué sur le présent formulaire. **Toutes les factures doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde de zéro et être paraphées par le fournisseur.** Le paiement sera versé au nom de la personne ou de l'entreprise indiqué sur le présent formulaire. Il incombe au demandeur de s'assurer que toutes les autres parties ayant participé à l'achat ou aux travaux sont au courant de la présente demande de remise et qu'elles en acceptent les conditions.

Limites du programme : Le programme Écoénergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. **Le programme est en vigueur du 1^{er} avril au 31 mars d'un exercice financier. Il prend fin le 31 mars, à moins qu'il ne soit renouvelé.** Les remises sont offertes sous réserve de la disponibilité des fonds et des modifications apportées au programme, et peuvent prendre fin à tout moment. Le gouvernement du Yukon n'accorde pas de remise d'un montant supérieur à la valeur des travaux, des produits ou des services. Certaines remises ou mesures incitatives du programme Écoénergie sont financées en partie par le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement du Canada.

Dépôt de la demande et réception de la remise : Les reçus, factures et documents justificatifs doivent dater de moins de 12 mois avant la date de dépôt de la demande à la Direction de l'énergie. Le gouvernement du Yukon ne saurait être tenu responsable de toute demande perdue, tardive, expédiée à la mauvaise adresse, endommagée, illisible, incomplète ou non admissible. Il faut prévoir un délai d'environ 12 semaines avant la réception de la remise. Les personnes qui ont déjà travaillé pour le gouvernement du Yukon ou conclu un contrat avec lui peuvent recevoir la remise par dépôt direct.

Produits admissibles : La Direction de l'énergie du gouvernement du Yukon s'en remet à des normes d'organismes tiers pour évaluer et homologuer les produits, les travaux et les services écoénergétiques. En faisant la promotion de ces normes, la Direction de l'énergie ne favorise aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels sont recueillis en conformité avec le sous-alinéa 15c(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LY 2018, ch. 9) pour déterminer votre admissibilité à une remise Écoénergie, procéder au paiement et vous tenir au courant des modifications apportées au programme. Pour en savoir plus, communiquez avec le gestionnaire des programmes d'efficacité énergétique, Direction de l'énergie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-393-7063 ou (sans frais) au 1-800-661-0408 (demandez qu'on transfère votre appel).

Avis de non-responsabilité : Le rôle de la Direction de l'énergie est d'offrir des programmes dont l'objectif est de favoriser la réalisation de travaux écoénergétiques et l'achat de produits ou de services écoénergétiques. La Direction de l'énergie n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués par les entrepreneurs ni des services qu'ils offrent, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, la Direction de l'énergie ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie. La Direction n'est pas responsable des affirmations de tiers au sujet du programme Écoénergie, de la remise ou de l'admissibilité d'un produit.

Renseignements

Direction de l'énergie

Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon

Adresse : C.P. 2703 (EMR-206) Whitehorse
(Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408
(demandez qu'on transfère votre appel)

Courriel : energy@yukon.ca

Site Web : yukon.ca/good-energy

Adresse physique : Centre des solutions énergétiques et climatiques,
4114, 4^e Avenue, 2^e étage, édifice de la RBC,
Whitehorse (Yukon)